

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 17 JANVIER 2013

Le procès verbal du 17 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

2/ ATTRIBUTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

APPARTEMENT A – RUE CHANOINE DIEUZAIDE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur DANGLA Pierre a résilié au son contrat de location pour l'appartement qu'il occupait rue du chanoine Dieuzaide- au 1^{er} étage – appartement A, d'une surface habitable de 52m². Les diagnostics imposés par la réglementation ont été réalisés. Des travaux de remise en état ont eu lieu. Monsieur CHAZE rappelle la décision du conseil municipal en date du 17 janvier 2013 de louer cet appartement à Monsieur BIDOT Gaétan, nouvelle recrue à la caserne des pompiers de SAMATAN. Il explique que ce dernier s'est désisté pour des raisons personnelles, il convient ainsi d'attribuer cet appartement à quelqu'un d'autre.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la liste des demandes en instances et la lecture du projet de bail, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de louer à compter du 15 mars 2013, à Monsieur BELMONTE Benoît l'appartement situé rue du Chanoine Dieuzaide - au 1^{er} étage – appartement A.
- pour un loyer de 237€ par mois, hors charges. La caution représente un mois de loyer.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives à intervenir.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

3/ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DE CATEGORIE B – ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le départ par voie de mutation de l'agent de catégorie A (filière administrative) en charge de la direction de l'espace culturel et le recrutement d'un agent titulaire du concours d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B – filière culturelle) en contrat à durée déterminée, pour pourvoir à son remplacement.

Monsieur le Maire propose la modification du tableau des emplois, afin de créer le poste permanent d'assistant qualifié du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B), la suppression du poste de catégorie A aura lieu ultérieurement après avis du comité technique paritaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de :

- de créer le poste d'assistant qualifié du patrimoine et des bibliothèques
- d'effectuer cette modifications à compter du 1^{er} mai 2013.
- de remettre à jour le tableau des emplois de la commune

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4/ SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU BOULODROME AUX ASSOCIATIONS UTILISATRICES

Monsieur le Maire rappelle que, depuis un an, le boulodrome est mis à disposition des associations de pétanque et de boule et qu'une convention a été signée pour une durée de un an. Il convient donc de faire un bilan du déroulement de cette mise à disposition au terme de cette convention et d'en étudier les conditions de renouvellement.

Le bilan de cette mise à disposition est positif, et il est proposé à l'assemblée de reconduire cette convention dans les mêmes termes. Cette dernière se renouvelle expressément chaque année.

Après avoir pris connaissance des explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

- d'autoriser le Maire à signer cette convention, pour l'année 2013.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5/ APPROBATION DU SCHEMA LOCAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – OFFICE DE TOURISME

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2010 l'office du tourisme de Samatan s'est lancé dans l'élaboration d'un schéma local de développement touristique, en collaboration avec les syndicats d'initiative de Lombez et de Simorre. Le périmètre de travail a été défini sur les cantons de Samatan et Lombez. La première phase du schéma a consisté en un diagnostic de l'activité touristique sur notre secteur. Ce travail a permis de mettre en évidence des choix stratégiques dont sont issus trois axes de développement pour notre territoire :

- 1/ La gouvernance : visant à structurer l'action et l'organisation touristique du territoire et mettre en place une stratégie d'accueil cohérente de territoire entre les différents offices de tourisme.
- 2/ La mise en production de l'offre touristique locale : visant à organiser et valoriser la production de l'offre du territoire sur ses 3 avantages majeurs : nature et loisirs / marché au gras et produits du terroir / patrimoine
- 3/ Qualification de l'offre du territoire : visant à inciter l'ensemble des acteurs du tourisme à qualifier leur offre touristique en cohérence avec la stratégie départementale

Monsieur FACCA et Monsieur BLANC précisent que ce schéma est présenté au conseil municipal afin que ce dernier puisse valider la méthode de travail proposée. L'une des premières actions menées consiste en l'amélioration de la plaquette d'information (dépliant d'appel). Monsieur CHAZE souligne le soutien précieux de Monsieur Jean-Louis PEREIRA, Directeur du Comité Départemental du Tourisme du Gers, qui fait beaucoup pour le tourisme dans notre département.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité:

- d'approuver les axes de développement du territoire tels que proposés par le comité de pilotage en charge de ces questions.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6/ SIGNATURE DU CONTRAT DE CREDIT A COURT TERME – CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 6 décembre 2012 l'autorisant à signer un contrat de crédit à court terme avec le crédit agricole, suite à une consultation de plusieurs établissements bancaires. Il précise que les taux ont baissé et qu'il convient de signer le contrat dans les conditions suivantes:

- Crédit court terme de 250 000€
- Sur 24 mois
- A taux variable calculé sur l'euribor 3 mois +1.80%. Soit 2.02% à ce jour, au lieu de 2.35% en décembre.

- Les frais de dossier s'élèvent à 800€.
- Le capital est remboursable in fine et les intérêts sont payables trimestriellement.
- Il n'y a pas d'indemnité en cas de remboursement total ou partiel.
- Le tirage des fonds doit avoir lieu au plus tard dans les 6 mois de la signature du contrat.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat afférent et faire les démarches administratives nécessaires.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

7/ REVISION DU PPRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la procédure, initiée par la Direction Départementale des Territoires, de création d'un plan de prévention des risques d'inondation général, visant à couvrir 51 communes, dont celle de Samatan.

Les premiers résultats de l'étude réalisée par Géosphair sont présentés à l'assemblée par Monsieur SANTALUCIA et concernent les aléas (hauteur et vitesse d'eau). Il n'y a pas de différence majeure pour les zones concernant notre secteur, par rapport au PPRI en vigueur actuellement.

Après avoir pris connaissance de ces informations et des plans mentionnant les hauteurs et vitesses d'eau sur le territoire communal, le conseil municipal, à l'unanimité :

- atteste avoir pris connaissance de cette première phase de l'étude et n'avoir observé aucune anomalie

Monsieur SANTALUCIA précise que les plans sont à la disposition des élus à la mairie. La seconde partie de l'étude portera sur le zonage et le règlement, elle sera également examinée avec attention par la commission Travaux Voirie Urbanisme. Monsieur FACCA demande s'il sera possible à l'avenir de rendre constructible des zones qui ne le sont pas actuellement à cause du PPRI. Monsieur CHAZE explique que les modifications à but économique seront examinées attentivement, mais qu'il n'est pas certain que nos demandes soient prises en compte. Monsieur SANTALUCIA rajoute que cette procédure vise à supprimer les PPRI « de village » pour arriver à des PPRI de secteur, avec un territoire élargi et des règles communes.

Détail du vote

Votants 16	Pour 16	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

8/ QUESTIONS DIVERSES

BAIL COMMERCIAL – MONSIEUR SUDERIE – GINGUETTE DU LAC

Le bail commercial liant la commune et Monsieur Suderie n'a pas fait l'objet d'une dénonciation avant son terme, ce bail est alors reconduit tacitement et indéfiniment dans les mêmes conditions. Sa résiliation peut être demandée à tout moment par l'une ou l'autre partie, six mois avant le terme souhaité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur CHAZE, en remarques liminaires, précise que les prévisions faites lors du budget 2012 étaient sincères, et que les pourcentages de réalisation sont élevés. Les recettes de fonctionnement n'ont pas diminué grâce à l'augmentation de la population. Les charges quant à elles ont été contenues. Malgré un exercice très difficile au niveau de la gestion de la trésorerie, le résultat de la balance est excédentaire. Il est la preuve d'une gestion budgétaire raisonnable et maîtrisée. Monsieur le Maire remercie le sérieux et souligne les compétences d'Isabelle CAVAILLE qui a passé une année très difficile car elle a du, en collaboration avec Anne ESCALLE, gérer les sollicitations des entreprises en difficultés, atteindre les objectifs fixés par les élus et surmonter les difficultés de la trésorerie communale. Les impôts n'ont pas été augmentés et l'emprunt prévu n'a pas été réalisé en totalité du fait de rentrées de subventions supérieures aux prévisions, limitant d'autant le ré-edendettement de la commune et le montant de la dette par habitant. Les travaux prévus ont malgré tout été réalisés et donnent satisfaction (rénovation du village vacances, création d'un garage au matériel route de Polastron, piétonnier et divers petits travaux et achats multiples...) et l'organisation du Tour de France a été un succès, le travail très efficace et consciencieux de Patricia YGOUF est également souligné par les élus. Bien que l'année 2012 ait été très difficile, la situation financière au début de l'année 2013 est saine.

Il invite les élus à être raisonnables en 2013 et à limiter le niveau des investissements sur la commune, afin d'éviter le recours à l'emprunt. Il précise que l'achat de l'aile A de la maison de retraite ne se fera qu'en 2014, seul le sous seing privé aura lieu cette année. Il propose aux élus de lancer le grand entretien de l'orgue de Samatan, qui fait partie du patrimoine local et qui est bien subventionné par la DRAC, à condition que les travaux se fassent en 2013. Il rappelle que suite aux travaux de rénovation du village vacances, la redevance versée par le groupe Vacancier est augmentée de 20 000€ par an et permet à la commune de payer une partie de l'emprunt contracté pour cette opération. Il précise qu'il souhaite pour 2013 maintenir les taux d'imposition de 2012 pour ne pas alourdir les charges financières des ménages déjà touchés par la crise. Il rappelle que sans augmentation des taux les produits collectés augmentent en raison de l'augmentation de la population et des bases. Il propose également une refonte du régime indemnitaire des agents communaux dont les maîtres mots sont équité, proportionnalité, légalité et transparence. Il s'agit d'un premier pas qui n'a que pour objectif de régulariser les situations existantes et non pas d'étendre le nombre de bénéficiaires de primes au sein des employés. Tous les problèmes ne seront pas réglés cette année, et il faudra dans les années à venir certainement effectuer des réajustements. Il explique également que les associations sont la force de Samatan et qu'il faut continuer à les soutenir, il propose de ne pas réduire de nouveau de 5%, comme cela a été fait en 2012, les subventions à ces acteurs essentiels de la qualité de vie samatanaise et ce, en raison des bons résultats financiers communaux de 2012. Ainsi le montant des subventions de 2012 pourrait être maintenu (mais non accru) pour la majorité des associations, et une aide spécifique pourrait être accordée aux associations en grande difficulté financière pour leur permettre de continuer à exister. Les associations en difficulté sont le salon des antiquaires et le cinéma de Samatan. Les situations financières du judo (si le prix de mise à disposition du dojo du collège augmente) et de l'harmonie de la Save pourront également devenir inquiétantes dans le courant de l'année et le versement de subventions exceptionnelles pourra être envisagé.

Un document est présenté aux élus, détaillant les données financières de 2012 et présentant les prévisions budgétaires pour 2013 concernant les investissements. Un débat s'engage alors dans l'assemblée.

Le compte-rendu financier succinct de ce débat est annexé au présent procès verbal.

La séance est levée à 0h40

Liste des délibérations prises lors de la séance :

- Signature bail de location appartement rue du chanoine Dieuzaide avec M Belmonte
- Tableau des emplois au 1^{er} mai 2013 / création poste de catégorie B – direction espace culturel
- Signature convention mise à disposition du boulodrome aux associations pétanque et boule
- Schéma local de développement touristique / validation méthode
- Choix crédit agricole pour emprunt à court terme
- Révision du PPRI / approbation 1^{er} phase de l'étude

BENEDET

CHAZE

LATAPIE

SANTALUCIA

BLANC

CUCURON
Absente

LEFEBVRE

VILLATE

BEZIAN

FABRE
Absente

MARQUET

VILLEMUR

BISOGNANI

FACCA

ROUMIGUIE
Absent

VITTADELLO